



Mme la principale  
Mme la gestionnaire

Aux parents d'élèves

Objet : Bourse de collège

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée 2017, la **demande de bourse de collège se fera en ligne** par internet depuis le **portail scolarité services** : <https://teleservices.ac-creteil.fr/ts>  
Ce service en ligne peut être utilisé depuis une tablette, un smartphone ou un ordinateur du **1<sup>er</sup> septembre au 18 octobre 2017**.

Pour mener à bien vos démarches sur ce service, une **adresse mail** est obligatoire.

Sur le portail scolarité services, vous avez deux possibilités pour vous connecter :

- soit par ATEN avec les identifiants communiqués par le collège et qui vous ont été transmis
- soit par FranceConnect en utilisant votre compte pour les impôts, la sécurité sociale ou laposte.

Pour effectuer cette demande en ligne, il faut vous munir :

- de votre avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015) ;
- de votre identifiant et mot de passe ;
- de votre adresse mail.

Pour toutes les familles qui se trouvent dans une des situations suivantes :

- Vous ne souhaitez pas effectuer votre demande en ligne au titre de la charte « informatique et liberté » ;
  - un changement est intervenu dans votre situation en 2017 (divorce, décès, résidence de l'enfant modifiée) ;
  - vous ne pouvez pas justifier de revenus pour 2016 ;
- vous devez retirer un dossier papier au secrétariat d'intendance rapidement.

Enfin, pour toutes les familles qui rencontreraient des difficultés pour faire leur demande, nous vous proposons 3 temps d'accompagnement au collège sur rendez-vous :

- Jeudi 14 septembre de 16h à 18h15
- Lundi 18 septembre de 16h à 18h15
- Mardi 19 septembre de 14h à 18h15

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous connecter sur le site du collège ou sur le site : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>

Mme BALLOUARD  
Principale

Mme MESNIER  
gestionnaire

→ Du 1<sup>er</sup> septembre au 18 octobre 2017

# Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Plus de  
**41 000**  
demandes  
en 2016

## Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



**Mon avis d'impôt 2016**  
(et mon avis d'impôt 2017 si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de revenus en 2016 par rapport à 2015)



**L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par le collège.**



**Mon adresse de messagerie électronique**

## Le déroulement de ma demande

**1** Je me connecte à **Scolarité services**

<https://voieservices.ac-dretil.fr/>

Plus simple, plus sécurisée,  
je me connecte via :



France  
Connect

*Mes informations fiscales sont plus précises et je n'ai aucun renseignement complémentaire à saisir.*

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

**2** Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

**3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

[education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://education.gouv.fr/aides-financieres-college)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale informatique et libertés (CNIL)